

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Suivi RH - Compteurs de récupération	3
Actions à la ligne	3
Généralités	3

Suivi RH - Compteurs de récupération

Cette page liste l'ensemble des compteurs de récupération de temps des différents collaborateurs.

Suivi RH - Compteurs de récupération

30 éléments

Identifiant	Date d'entrée	Ampli	Dis	Balance	
VS-PORTUGAL					
André Luis	06/03/2019	0,00	0,00	0,00	
ESMIL Cristina	12/06/2020	0,00	900	-900	
Isabelle D'Amico	01/03/2022	500	200	300	
Alain Lemaire	01/09/2022	0,00	0,00	0,00	
Evangelina	01/11/2022	0,00	0,00	0,00	
Eric Jean	21/04/2022	0,00	0,00	0,00	
Eric Jean	01/09/2022	0,00	0,00	0,00	
Eric Jean	03/01/2019	0,00	0,00	0,00	
Eric Jean	01/11/2022	0,00	0,00	0,00	
Eric Jean	01/04/2022	0,00	100	-100	
Eric Jean	12/09/2022	0,00	0,00	0,00	

Actions à la ligne



Mettre à jour les compteurs pour le salarié

Permet de mettre à jour les des compteurs de récupération



Voir le détail de l'action ci-dessous.



Voir le détail de l'envoi réalisé

Permet d'afficher une fenêtre reprenant les détail du compteur de récupération de temps.

Généralités

Le chargeur de compteurs

Un chargeur de compteurs vous permet d'implémenter les éléments dans masse. Cette action est disponible si le droit est activé. (Ressources Humaines > Suivi RH : accès aux compteurs de récupération de temps > Chargement/modification des compteurs de récupération de temps)

=== Changer l'appellation de la catégorie jours de récupération === Vous avez la possibilité de pouvoir renommer les jours de récupération via les périmètres d'application.

CP (Congés payés)		
Calcul en jours ouvrés ou ouvrables (en mode ouvrable, une journée de CP prise un vendredi compte pour 2) ATTENTION : Si vous changez ce paramètre alors que vous avez déjà des demandes d'absence, elles vont devoir être renouvelées. De plus les compteurs d'absence seront recalculés sur les mois qui ne sont pas clôturés ou mis à jour manuellement.	Jours ouvrés	
Nombre de jours de congés payés acquis par mois complet travaillé	2.00	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE
Nombre de jours de congés payés acquis au changement de période (fin mai)	2.00	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE
Règle d'arrondi des CP acquis au changement de période	Arrondi à la demi-journée ou journée supérieure...	
Procéder à la gestion des reports de CP malgré une modification manuelle	<input type="checkbox"/>	
Méthode de calcul des prorata temporels pour les mois qui ne sont pas complets	Jours ouvrés	
Mois utilisé pour déterminer le nombre de jours de CP pris par un collaborateur pour calculer le compteur de CP	Mois courant	
Mois de démarrage pour la période des congés payés	Juin	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE, VS_PORTAGE
Afficher le compteur de congés payés en cours d'acquisition - par anticipation	<input checked="" type="checkbox"/>	
Accepter la visibilité et la pose de congés payés avant la première période d'acquisition	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE
Afficher le compteur de congés d'ancienneté	<input type="checkbox"/>	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE
En cas d'attribution en début de période des CP, attribuer un prorata automatiquement aux collaborateurs qui arrivent en cours de période	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : VS_PORTAGE
Jours de récupération		
Nom des jours de récupération	Jours de récupération	
Code de la catégorie d'absence utilisée pour les jours de récupération	RECOVER	
Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles	<input type="checkbox"/>	
Afficher le compteur de jours de récupération en heures	<input type="checkbox"/>	

=== Les différents liens avec la page Mes demandes d'absence === Il est possible donner ou non de la visibilité sur le compteur de récup à vos collaborateurs si celui-ci est ou non provisionné. (Paramètres d'application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles) Par ailleurs vous avez la possibilité de mettre un contrôle sur ce compteur de récupération. A savoir que si le nombre de jours posés dépasse le solde disponible du collaborateur, la demande ne pourra pas être soumise. Pour activer cette fonction vous devez régler un paramètre d'application (Administration> Parametrages > Application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Bloquer les demandes d'absence si les compteurs sont dépassés)